

Commune de PONT DE CHERUY

## Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

n°14/2026

L'an **deux mil vingt-six**, le 21 mars, à 11 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Pont de Chéruy, dûment convoqué, s'est réuni, salle du Conseil, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis **ANDREU**, Doyen de l'assemblée.

**Présents** : M. Franck **BRON**, Mme Martine **BLACHE**, M. Jean-Louis **ANDREU**, Mme Pauline **BON**, M. Philippe **LAURENT**, Mme Sandra **CAMPOY**, M. Philippe **ZUCCARELLO**, Mme Pascale **MERCIER**, M. Daniel **POIRIE**, Mme Monique **RAVOUNA**, M. Sébastien **BLACHE**, Mme Eugénie **GRAND**, M. Philippe **DANGELY**, Mme Christine **TROUBA**, M. Lébicha **MANOUKIAN**, Mme Rita **TOSCANO**, M. Dimitri **KOKKINIDIS**, Mme Lydia **CHAREF**, M. Grégory **SOULLIAERT**, Mme Sandra **PEYRE**, M. Franck **LAURENT**, Mme Caroline **FERRAND**, M. Esmail **BOUBAKEUR**, Mme Chorig **MIRZAYAN**, M. Esteban **SERRANO**, Mme Marie-Jeanne **CLAPIER**, M. Fabio **ZUCCARI**, Mme Mélanie **TOBBA**, M. Ahmet **OZGUN**.

Mme Esteban **SERRANO** a été désigné Secrétaire de séance.

---

### Objet : ELECTION DU MAIRE.

#### Exposé du Président de l'assemblée.

Monsieur Jean-Louis ANDREU doyen de l'assemblée invite les Conseillers municipaux à procéder à l'élection du Maire, conformément aux dispositions de l'article L.2122-4 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Au nom du groupe majoritaire, Monsieur Jean-Louis ANDREU propose la candidature de Monsieur Franck BRON et demande si d'autres candidatures sont proposées.

Aucune autre candidature n'est présentée.

Chaque Conseiller Municipal à l'appel de son nom a introduit une enveloppe contenant son bulletin de vote, ou deux enveloppes pour ceux ayant une procuration, dans l'urne.

Le bureau constitué à cet effet par deux assesseurs a assuré le déroulement des opérations de vote qui ont donné les résultats suivants :

- Nombre de Conseillers n'ayant pas pris part au vote.....	00
- Votants .....	29
- Bulletins blancs.....	01
- Bulletins nuls .....	00
- Suffrages exprimés.....	28
- Majorité absolue .....	15

A obtenu :

- Monsieur Franck BRON .....	28
------------------------------	----

---

**Décision**

Monsieur Franck BRON ayant obtenu la majorité absolue des suffrages (28 voix) est proclamé Maire et immédiatement installé dans ses fonctions, tel qu'il est mentionné au procès-verbal d'installation.

Monsieur Franck BRON, en sa qualité de Maire prend la présidence de la séance.

Pour copie certifiée conforme  
Pont de Chérucy, le 23 mars 2026  
Le Maire,

